



HERVÉ **SAULIGNAC**

DÉPUTÉ DE L'ARDÈCHE

Membre de la Commission des lois

Vice-Président de la Commission supérieure du numérique et des postes

Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Réf. HS/FP/1279

Conseiller départemental

Privas, le 14 mars 2019

Monsieur Laurent WAUQUIEZ

1, Esplanade François Mitterrand

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Président

69 002 LYON

Monsieur le Président.

Vous allez prochainement délibérer sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) intitulé « Ambition territoires 2030 ».

Dans le cadre des objectifs fixés en matière de développement d'énergies renouvelables, vous souhaitez augmenter d'ici à 2030 l'électricité éolienne de 400% sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, en passant la production totale de 504 à 2 500 mégawatts.

Avec 21 parcs produisant 185.4 mégawatts, le département de l'Ardèche est, à ce jour, le plus important contributeur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes produisant à lui seul plus de 31% de l'éolien du territoire régional. Si je considère, à ce titre, que l'Ardèche concourt très largement à la part qui est la sienne dans la production de cette énergie renouvelable, je m'inquiète plus encore des conséquences à venir des choix stratégiques de la Région en matière d'éolien pour mon département.

En effet, une étude de l'ADEME démontre que l'Ardèche est l'un des départements de la région à plus fort potentiel du gisement éolien avec, dans une moindre mesure, celui de la Drôme. Près de 60 % de l'Ardèche est concerné par des vents de 300 W/m² et 30 % du territoire est touché par des vents de 200 W/m². C'est donc la quasi-totalité du département qui est concernée par un potentiel éolien.

Mettre en œuvre vos objectifs en vous appuyant sur les potentiels de chaque territoire comme l'indique le projet de SRADDET, suppose inévitablement de défigurer mon département et je m'y opposerai par tout moyen.

L'Ardèche est une terre de patrimoines environnementaux et historiques exceptionnels que les politiques publiques locales et les actions citoyennes s'efforcent de préserver. L'implantation d'aérogénérateurs allant jusqu'à 200 mètres de hauteur et 120 mètres d'envergure, le plus souvent en crête, tend à engendrer des nuisances pour les riverains, à



HERVÉ SAULIGNAC

DÉPUTÉ DE L'ARDÈCHE

Membre de la

Vice-Président de la Commission supérieure du numérique et des postes

Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Conseiller départemental

banaliser nos paysages et nos sites remarquables, et à porter atteinte tant à notre identité culturelle qu'à notre économie.

94 éoliennes sont, d'ores et déjà, implantées en Ardèche. Avec la mise en œuvre du SRADDET, notre département sera livré à un développement non maîtrisé, massif et anarchique de l'éolien. L'Ardèche a atteint, je le crois, les limites de ce qu'elle peut accepter en termes d'installations éoliennes. Le nombre grandissant de projets contestés de part et d'autre du territoire illustre bien, à cet égard, la révolte qui gronde.

Aussi, je vous demande, Monsieur le Président, de revoir votre position et de réorienter le développement d'énergies renouvelables vers des projets socialement acceptables dont les petites communes pourront bénéficier.

Mettre un terme au développement massif de l'éolien ne signifie pas, en effet, remettre en cause le développement d'une politiques énergétique durable. C'est la complémentarité des sources d'énergies renouvelables qui nous permettra de réaliser des projets humainement et économique viables au service d'une transition écologique acceptée par le plus grand nombre.

Je vous remercie de l'attention que vous ne manquerez pas d'accorder à ma requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Hervé SAULIGNAC